



LE PETIT SENONNAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

mairie@senon55.fr

Avril 2024



Mairie de Senon

77^{ème} anniversaire du Souvenir National de la Déportation Samedi 27 avril 2024

16H00

Au programme

- Début de la commémoration à 16h00 - Place Eugène Antoine
- Dépôt de gerbes à la stèle des fusillés
- Vin d'honneur

La Ville de Villerupt et la Commune de Senon s'associent pour commémorer la mémoire des jeunes villeruptiens fusillés sur le territoire de Senon.

Les habitants de Senon sont conviés à cette cérémonie.

Les enfants du village sont invités à venir chanter La Marseillaise pendant la cérémonie.

CAMPAGNE 2024 DE DÉCLARATION DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS 2023

LES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES À VOTRE RENCONTRE

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT OU D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCLARER VOS REVENUS 2023 ?

UN AGENT DES FINANCES PUBLIQUES TIENDRA UNE PERMANENCE DE RÉCEPTION DES USAGERS, SANS RENDEZ-VOUS

**LE JEUDI 16 MAI DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 16H30
DANS LES LOCAUX FRANCE SERVICES DE SPINCOURT
3 PLACE LOUIS BERTRAND 55230 SPINCOURT**

Nos agents vous renseignent également
par téléphone au 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
(service gratuit + coût de l'appel)
par la messagerie sécurisée accessible depuis votre espace particuliers
au guichet des SIP NORD MEUSE (Verdun) et SUD MEUSE (Bar-le-Duc et Commercy)

Vous trouverez également de nombreuses informations sur le site impots.gouv.fr

ELECTIONS EUROPEENNES : Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

Les élections européennes auront lieu le 09 juin. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales vous pouvez le faire en ligne jusqu'au 1 mai sur le site www.service-public.fr ou en mairie jusqu'au 3 mai.



ELECTIONS EUROPÉENNES
DIMANCHE 9 JUIN 2024

JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES !

- EN LIGNE AVANT
LE MERCREDI 1ER MAI
WWW.SERVICE-PUBLIC.FR

- ET EN MAIRIE
OU PAR COURRIER AVANT
LE VENDREDI 3 MAI.

VOTE

Propriétaires de chiens : rappel des bons gestes

Face à la recrudescence ces derniers mois de chiens errants sur l'étendue du territoire communal, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chien, afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, seuls et sans maître, et les bons gestes responsables du quotidien.

Chiens errants sur le domaine public...Quels dangers ?

Un chien errant, c'est avant tout un danger pour lui-même mais aussi pour les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, marcheurs...). Un chien qui n'est plus sous contrôle de son maître, c'est multiplier les risques d'accidents, d'atteintes aux biens et à la tranquillité du public et des élevages.

Sécurisons l'espace public et respectons les règles pour mieux le partager.

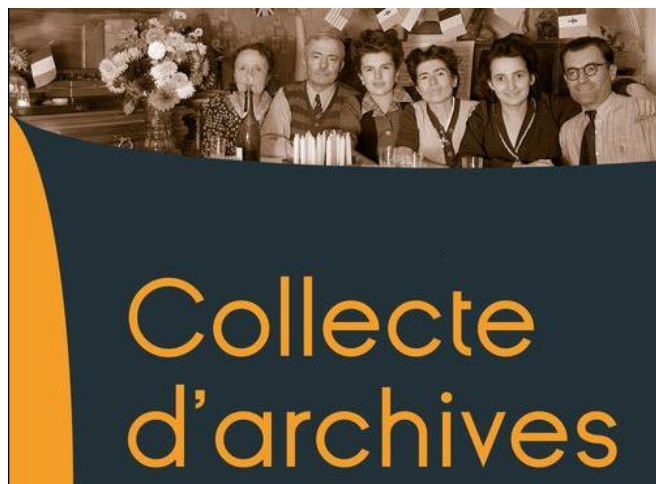
En quelques mots les bons gestes à adopter...

En vue de limiter les incidents causés aux élevages, aux personnes ou à leurs biens, par des chiens en divagation, nous vous remercions de respecter les dispositions suivantes :

- Interdiction de laisser divaguer les chiens sur le domaine public de la commune, seuls et sans Maître en dehors d'une action de chasse,
- Obligation pour les propriétaires de veiller à ce que leurs chiens ne puissent constituer un risque d'accident, ni porter atteinte à l'hygiène, à la sécurité et à la tranquillité du public et des élevages,
- Obligation de tenir en laisse tout chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie circulant sur le domaine public. L'animal doit également être muselé,
- Obligation de ramasser les déjections de son animal sur les trottoirs ou toute autre partie de la voie publique réservée à la circulation des piétons,
- Tout chien circulant sur la voie publique doit être identifiable.

Appel à la population

Dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération qui se déroulera en septembre nous vous remercions de bien vouloir déposer en mairie vos documents, photos ou récits portant sur la 2^{nde} Guerre Mondiale. Ceux-ci agrémenteront l'exposition qui aura lieu lors de cet anniversaire. Vos documents seront photocopiés et restitués.



Réserve communale de sécurité civile



L'association de la protection civile de la Meuse souhaite créer des "réserves communales" constituées de concitoyens, désireux d'assister les victimes sur notre commune dans l'attente de l'arrivée des secours dépêchés par le SAMU.

Elle propose de former les personnes intéressées aux gestes de premiers secours. Afin d'organiser une formation à Senon, sous réserve qu'il y ait suffisamment d'inscrits, nous vous remercions de nous faire savoir si vous souhaitez faire partie de la « réserve communale » par mail à mairie@senon55.fr avant le 15 mai.

Une Rose, Un espoir

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 AVRIL 2024
27ème édition



Les motards vous proposent une rose en échange d'un don minimum de 2€ au profit de la ligue contre le cancer



ENQUÊTE SUR LA GESTION DES SOINS NON PROGRAMMÉS EN MEUSE

Dans le cadre de leur thèse,
vos futurs médecins se questionnent sur le sujet

*"Consultations médicales urgentes,
quels sont vos recours sur le
territoire meusien ?"*

Scannez ce QR code pour participer



<https://enquete-sas-meuse.fr/>



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

Avec le soutien de



FACULTÉ DE
MÉDECINE / MAÏEUTIQUE /
MÉTIERES DE LA SANTÉ à NANCY